

2021-UNAT-1124, Commissioner-General of UNRWA

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a constaté que l'UNRWA DT ne s'est pas trompé en concluant que l'agence n'avait pas observé son propre cadre réglementaire et n'a pas agi légalement, raisonnablement et équitablement dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire. Le pouvoir discrétionnaire du commissaire général de rejeter une demande de ces avantages tels que les véhicules électriques n'est pas sans entrave.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

UNRWA / DT / 2020/037, dans lequel l'UNRWA DT a annulé la décision de refuser la demande de séparation volontaire exceptionnelle de M. Othman et lui a attribué un montant équivalent à ses prestations de retraite standard moins tous les prestations de séparation déjà payées à la suite de sa démission.

Principe(s) Juridique(s)

Le commissaire général a établi les critères et les priorités par écrit dans ACS A / 6/2018 qui fait partie du cadre réglementaire. Ce cadre (y compris ASC A / 6/2018) ne dit pas que le fait de ne pas être sur SLWOP ou la nature essentielle du poste ou de l'abolition du Post est un critère de réception de véhicules électriques ou d'être utilisés comme facteurs pour hiérarchiser les applications EVS.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Appel rejeté; Unrwa dt Jugement affirmé.

Applicants/Appellants

Commissioner-General of UNRWA

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2020-1442

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jan 2023

President Judge

Juge Sandhu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Séparation volontaire exceptionnelle (EVS)

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 109.15

UNRWA Circulaires du personnel de la région

- Circulaire A/6/2018

UNRWA Directives du personnel

- DP A/9/Rev.10

Jugements Connexes

2020-UNAT-1029